

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 80 19863**

---

⑤④ Dispositif pour la fixation d'une planche à dessiner sur la structure mobile ou fixe d'une table à dessiner.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 43 L 5/00.

②② Date de dépôt..... 15 septembre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 19-3-1982.

---

⑦① Déposant : SAUTEREAU Jacques, résidant en France.

⑦② Invention de : Jacques Sauterau.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Brot,  
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

-1-

La présente invention concerne un dispositif pour la fixation d'une planche à dessiner sur la structure mobile ou fixe d'une table à dessiner.

5 D'une manière générale, on sait que dans la plupart des tables à dessiner usuelles, la planche à dessiner vient se fixer par de multiples vissages sur un élément de support monté sur la structure de la table. Cet élément de support peut, par exemple, être fixé sur une pièce d'articulation montée à l'extrémité d'une colonne verticale  
10 pouvant coulisser à l'intérieur d'un fût solidaire du piétement de la table.

Une telle fixation par vissage présente cependant de nombreux inconvénients notamment lors du montage de la planche.

15 En effet, il convient, avant d'effectuer un tel montage, de réaliser à l'envers de la planche une série de perçages correspondant en nombre et en position aux perçages initialement prévus sur l'élément de support.

Il est ensuite nécessaire de mettre en place la planche  
20 sur l'élément de support en faisant coïncider les perçages, puis de procéder au vissage.

Il s'agit donc d'une opération relativement longue et délicate au cours de laquelle on court le risque de détériorer la planche, et ce, d'autant plus que cette opération s'effectue le plus souvent chez l'utilisateur et non en usine,  
25 par des personnes peu qualifiées pour ce genre de travail.

Par ailleurs, un autre inconvénient de ce type de fixation réside dans le fait qu'il ne peut pas être  
30 utilisé dans le cas où le matériau constitutif de la planche ne permet pas un vissage direct. Dans ce cas il est nécessaire de prévoir un dispositif de fixation plus complexe, spécifique de la nature de la planche à dessiner, par exemple des inserts dans une planche comprenant une âme réalisée en un matériau ne convenant pas au vissage.

35 En vue de supprimer ces inconvénients, l'invention propose un dispositif de fixation faisant intervenir :

- d'une part, un élément de support équipé de moyens de fixation à la structure de la table et comprenant au

moins une surface porteuse conformée de manière à pouvoir venir s'appliquer sur la face arrière de la planche à dessiner, cette surface étant au moins partiellement enduite d'un revêtement adhésif recouvert, avant le montage de la planche, par un film de protection, et d'autre part, une planche à dessiner dont au moins une partie de la face arrière peut venir s'appliquer sur ladite surface porteuse et présente un état de surface propre à une fixation par ladite matière adhésive.

Ainsi, pour effectuer le montage de la planche sur l'élément de support, il suffit d'ôter le film de protection puis d'appliquer la planche sur la ou les surfaces de l'élément de support enduites du revêtement adhésif.

Le résultat obtenu est tout à fait surprenant puisque l'on obtient d'une façon très simple, peu coûteuse et de mise en oeuvre très rapide, une fixation sûre et durable, au moins aussi performante que les fixations par vis actuellement utilisées.

Il convient de noter à ce sujet que cette solution est rendue possible du fait de la nature des efforts exercés sur la planche dont les plus importants sont des efforts verticaux vers le bas (poids de la planche des appareils à dessiner, des objets posés sur la planche, etc...).

Inversement, le démontage de la planche à dessiner peut s'effectuer par arrachement, en exerçant sur le bord de la planche un effort de traction important vers le haut.

Bien entendu, une fois la planche à dessiner ôtée de son support, il convient, si l'on désire monter une nouvelle planche sur le même support, de remplacer l'adhésif devenu inutilisable.

Pour simplifier une telle opération, l'invention propose d'utiliser, au lieu d'une simple couche d'adhésif, un adhésif double face, c'est-à-dire un adhésif comprenant une membrane centrale enduite sur ses deux côtés de deux couches respectives de revêtement adhésif, ces deux couches étant protégées, avant utilisation, par un film protecteur.

Comme précédemment mentionné, l'état de surface de la

face arrière de la planche à dessiner doit être tel qu'il permette une bonne fixation de l'adhésif utilisé. Ceci implique que les parties de cette face arrière sur lesquelles viennent s'appliquer l'adhésif soient rigoureusement propres et dégraissées.

Ainsi, pour assurer la protection de ces parties, l'invention prévoit d'équiper, à l'origine, la face arrière de la planche, d'un film protecteur recouvrant les dites parties et que l'on ôte au moment de l'utilisation.

Des modes de réalisation de l'invention seront décrits ci-après, à titre d'exemple non limitatif, avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 est une coupe verticale schématique d'une table à dessiner utilisant, pour la fixation de la planche à dessiner, une fixation selon l'invention ;

La figure 2 illustre, en coupe partielle schématique, un mode de fixation de la planche à dessiner utilisant un simple revêtement adhésif ;

La figure 3 illustre, en coupe partielle schématique, un mode de fixation utilisant un adhésif double face.

Avec référence à la figure 1, la table à dessiner se compose d'un fût 1 solidaire d'un piètement non représenté et dans lequel coulisse une colonne 2 à l'extrémité supérieure de laquelle vient s'articuler un élément de support 3 de la planche à dessiner 4. Cet élément de support comprend une partie plane 5 recouverte d'une couche adhésive 6 sur laquelle vient adhérer la face arrière 7 de la planche à dessiner 4.

Comme représenté figure 2, à l'origine, la couche adhésive 6 recouvrant la partie plane 5 de l'élément de support 3 est recouverte d'un film de protection 8. De même, la face arrière 7 de la planche à dessiner 4 peut être également recouverte d'un film de protection 9 (en traits interrompus). Pour effectuer la fixation de la planche à dessiner 4 sur l'élément de support 3, il suffit d'ôter le film 8, et, s'il existe, le film 9, puis d'appliquer la face arrière 7 de la planche 4 sur l'adhésif 6 ainsi découvert.

-4-

Dans l'exemple représenté figure 3, la partie plane 5 de l'élément de support 3 n'est pas initialement enduite d'une couche d'adhésif. On utilise alors un adhésif double face 10 constitué par une membrane 11 recouverte des deux côtés par un revêtement adhésif 12, 13 protégé par deux films protecteurs 14, 15.

Ainsi, pour effectuer la fixation de la planche à dessiner 4 sur l'élément de support 3 :

10 - on ôte un film protecteur 15 de l'adhésif double face 10,

- on applique le revêtement adhésif 12 ainsi découvert sur la partie plane 5 de l'élément de support 3,

- on ôte le deuxième film protecteur 14 de l'adhésif double face 10, et

15 - on applique la planche à dessiner 4 sur la couche de revêtement adhésif 13 nouvellement découverte, après avoir ôté, si il existe, le film protecteur 9 disposé sur la face arrière de la planche 4.

20 On notera qu'outre les avantages précédemment mentionnés l'invention permet :

1) de changer le positionnement de la planche par rapport à son support sans qu'il apparaisse des trous apparents sur la planche.

25 2) de retourner la planche lorsque par exemple la face avant a été endommagée lors de son usage.

-5-

## REVENDEICATIONS

1.- Dispositif pour la fixation d'une planche à dessiner sur la structure mobile ou fixe d'une table à dessiner, caractérisé en ce qu'il fait intervenir :

5 - d'une part, un élément de support 3 équipé de moyens de fixation à la structure de la table et comprenant au moins une surface porteuse 5 conformée de manière à pouvoir venir s'appliquer sur la face arrière 7 de la planche à dessiner 4, cette surface 5 étant au moins partiellement  
10 enduite d'un revêtement adhésif 6 recouvert, avant le montage de la planche 4, par un film de protection 8, et  
- d'autre part, une planche à dessiner 4 dont au moins une partie de la face arrière 7 peut venir s'appliquer sur ladite surface porteuse 5 et présente un état de surface propre à une fixation par ladite matière adhésive 6.

15 2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le susdit revêtement adhésif consiste en un adhésif double face 10, c'est-à-dire un adhésif comprenant une membrane centrale 11 enduite sur ses deux côtés de deux  
20 couches 12, 13 respectives de revêtement adhésif, ces deux couches 12, 13 étant protégées, avant utilisation, par un film protecteur 14, 15.

3.- Dispositif selon l'une des revendications précédente caractérisé en ce que la face arrière 7 de la planche à  
25 dessiner est munie d'un film protecteur 9 recouvrant au moins les parties sur lesquelles s'effectue la fixation sur l'élément de support 3, ce film 9 devant être ôté au moment de l'utilisation.

